

07-07-2020

**MUNICIPALITÉ ST-GABRIEL-LALEMANT
M.R.C. KAMOURASKA**

Le conseil de la susdite Corporation municipale siège en séance ordinaire ce septième jour du mois de juillet deux mille vingt à 19 h 30, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec

Sont présents M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, Mme Danielle D'Anjou formant quorum du susdit-conseil sous la présidence du maire René La-voie.

Assiste également à la séance, le directeur général et secrétaire-trésorier Vincent Thibaudeau.

1. Ouverture de la séance

Monsieur le Maire constate le quorum à 19h32 et déclare la séance ouverte.

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours, et son prolongement par le décret numéro 690-2020 du 30 juin 2020 qui renouvelle cet état d'urgence pour une période additionnelle de huit jours, soit jusqu'au 8 juillet 2020;

CONSIDÉRANT l'Arrêté 2020-049 du 4 juillet de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger sans public;

CONSIDÉRANT qu'il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue sans public;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu de

ACCEPTER que la présente séance soit tenue sans public.

ENREGISTRER les échanges et les rendre disponibles dès que possible au public.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. Lecture et acceptation de l'ordre du jour

109-07-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que l'ordre du jour suivant soit accepté, avec ajout des deux points au Varia;

110-07-20

- 1 Ouverture de la réunion et acceptation du moyen de communication
- 2 Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 3 Mot du maire
- 4 Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal du 2 juin 2020
- 5 Rapport d'activités et autres dossiers
- 6 Acceptation des comptes
- 7 Reconnaissance géotechnique du rang D'Anjou
- 8 Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)
- 9 Contribution au voyage à Toronto
- 10 Projection 16-35 : renouvellement adhésion 2020-2021
- 11 Demande d'autorisation à la CPTAQ de Mme Sarah Lévesque et Manuel Pelletier pour re-localiser une résidence sur le lot 5525973 du cadastre du Québec
- 12 Programme d'aide à la voirie locale : Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local
- 13 Dons et commandites
- 14 Correspondance
- 15 Varia
 - 15.1 Encan
 - 15.2 Orientation MAMH
- 16 Rapport des conseillers
- 17 Levée de la séance ordinaire

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. Mot du maire

4. Approbation, adoption et dispense de lecture du procès-verbal du 2 juin 2020

ATTENDU QUE tous les membres de ce conseil ont pris connaissance dudit procès-verbal;

EN CONSÉQUENCE

111-07-20

Il est proposé par la conseillère France Simard et résolu que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2020 soit approuvé avec dispense de lecture et adopté tel que présenté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. Rapport d'activités et autres dossiers

Les rapports du directeur général ont été déposés sur le serveur du conseil sans papier, et suite à l'analyse des rapports lors de la plénière, une période de questions et/ou d'échanges est donc ouverte avec les membres du conseil.

6. Acceptation des comptes

112-07-20

Il est proposé par le conseiller Gilles Ouellet et résolu d'approuver le paiement des dépenses incompressibles et des comptes payés pour la période du 1^{er} au 30 juin 2020 totalisant une somme de **26 281,17 \$**, et d'autoriser le secrétaire-trésorier à faire le paiement des comptes à payer dus au 30 juin 2020 pour un total **54 882,71 \$**, le tout, tel qu'il apparaît à la liste déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N. B. Prendre note que la liste des dépenses mensuelles et incompressibles effectuées ainsi que des comptes à payer est disponible pour consultation, sur demande seulement, au bureau municipal, lorsque ce dernier sera réouvert au public.

7. Reconnaissance géotechnique du rang D'Anjou

ATTENDU la volonté du conseil de procéder éventuellement à la réfection du rang D'Anjou;

ATTENDU le rapport préliminaire de l'ingénieur Guillaume Bouchard qui recommande une analyse de la structure sous-jacente de la chaussée, de la granulométrie et des conditions hydrauliques;

ATTENDU que cette analyse s'avère nécessaire avant que soit évalués les travaux à réaliser pour la réfection du rang D'Anjou;

CONSIDÉRANT QUE les spécifications de l'analyse à effectuer ont été transmises par l'ingénieur au Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup;

CONSIDÉRANT QU' un tel projet de réfection nécessite la collaboration étroite dans le partage d'informations entre les différents consultants;

113-07-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers de

ACCEPTER l'offre de service du Laboratoire d'expertises de Rivière-du-Loup au montant de 5 382,50, \$ plus taxes.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8. Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)

ATTENDU l'appel de projets du Programme d'infrastructure Municipalité amie des aînés (PRIMADA) par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation et du Secrétariat aux aînés du ministère de la Santé et des Services sociaux;

ATTENDU QUE les municipalités ont jusqu'au 2 septembre 2020 pour déposer leurs projets;

ATTENDU QUE ce programme a pour but d'améliorer la qualité de vie des aînés et, par le fait même, de favoriser le vieillissement actif au sein de leur communauté;

ATTENDU QUE la municipalité veut procéder à la mise aux normes du Centre récréatif;

ATTENDU QUE la municipalité désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du PRIMADA;

ATTENDU QUE la municipalité a pris connaissance du guide du PRIMADA;

ATTENDU QUE la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour obtenir une aide financière au PRIMADA et pour recevoir le versement de cette aide financière;

EN CONSÉQUENCE

114-07-20

Il est proposé par le conseiller Danielle D'Anjou et résolu de

ENGAGER la Municipalité à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

ENGAGER la Municipalité à réaliser les travaux selon les modalités du programme;

ENGAGER la Municipalité à payer sa part des coûts admissibles et d'exploitation continue du projet;

ENGAGER la Municipalité à assumer tous les coûts non admissibles au programme PRIMADA associés à son projet, y compris tout dépassement de coûts et directives de changement;

AUTORISER le dépôt de la demande d'aide financière au programme PRIMADA.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Contribution au voyage à Toronto

115-07-20

CONSIDÉRANT l'annulation du voyage à Toronto pour lequel un don de 50\$ par élèves avait été accordé selon la résolution 158-10-19;

Il est proposé par le conseiller Steeve Thériault et résolu de

TRANSFÉRER le don à l'école secondaire (du Centre de services scolaires de Kamouraska-Rivière-du-Loup), au nom des élèves qui auraient dû en bénéficier cette année, pour des activités éducatives.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. Projetion 16-35 : renouvellement adhésion 2020-2021

116-07-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu de procéder au renouvellement de l'adhésion municipale à Projection 16-35 au montant de 50 \$ pour l'année 2020-2021.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

11. Demande d'autorisation à la CPTAQ de Mme Sarah Lévesque et Manuel Pelletier pour relocaliser une résidence sur le lot 5525973 du cadastre du Québec

La décision quant à cette demande est reportée à une date ultérieure.

12. Programme d'aide à la voirie locale : Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a pris connaissance des modalités d'application du volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire présenter une demande d'aide financière au ministère des Transports pour la réalisation de travaux admissibles dans le cadre du volet AIRRL du PAVL ;

ATTENDU QUE la Municipalité s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère ;

ATTENDU QUE seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière ;

ATTENDU QUE la Municipalité choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante :

- **P'estimation détaillée du coût des travaux ;**

117-07-20

POUR CES MOTIFS, sur la proposition de M. Gilles Ouellet, appuyée par Mme Danielle D'Anjou, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités établies et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

13. Dons et commandites

Suite aux demandes de participation financière reçues de la part d'organismes, clubs, etc.

118-07-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la municipalité retienne la demande suivante :

- Un don de 100 \$ au Centre de prévention du suicide et d'intervention de crise du Bas-Saint-Laurent pour leur campagne de financement 2020.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

14. Correspondance

Les membres du conseil reconnaissent avoir pris connaissance des copies de la correspondance déposée sur le serveur du conseil sans papier. À noter qu'une correspondance abondante a été déposée au sujet de la pandémie au COVID-19. Une partie traite spécifiquement des questions de Sécurité civile de la situation, tandis que l'autre traite de questions de nature administrative liées à la situation sanitaire.

15. Varia

15.1 Encan

Un encan pour procéder à la vente de différentes matières de la municipalité est en cour. L'ouverture des offres se tiendra le 11 août prochain, à 14h00.

15.2 Orientation MAMH

Suite à la publication de l'Arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet de la ministre de la Santé et des Services sociaux, et l'annonce de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, la Municipalité peut dorénavant tenir les séances du conseil ainsi que toute forme d'assemblée publique en présence des citoyennes et des citoyens. De plus, l'ouverture des soumissions peut désormais se faire en présence de témoins et des soumissionnaires, comme le prévoient les lois municipales, et ce, sans être enregistrée.

16. Rapport des conseillers

M. Steeve Thériault, M. Gilles DesRosiers, Mme France Simard, M. Gilles Ouellet, et Mme Danielle D'Anjou font état des activités et des rencontres auxquelles ils ont assisté le mois dernier ou à venir.

17. Levée de la séance ordinaire

119-07-20

Il est proposé par le conseiller Gilles DesRosiers et résolu que la séance soit levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

La séance ordinaire est levée à 21h09.

L'ENSEMBLE DE CE PROCÈS VERBAL EST SUJET À ADOPTION LORS DE LA PROCHAINE SÉANCE RÉGULIÈRE

Je, René Lavoie, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

RENÉ LAVOIE, maire

VINCENT THIBAUDEAU, directeur général /
secrétaire-trésorier